

1970 – 2020 : cinquante ans d’offre de formation à la recherche et par la recherche

La loi du 12 novembre 1968 d’orientation de l’enseignement supérieur dite loi (Edgar) Faure assigne à l’université une triple mission : « l’élaboration et la transmission de la connaissance, le développement de la recherche et la formation des hommes ». En choisissant de former aussi les femmes, l’université Paris 1 Panthéon-Sorbonne remplit donc sa mission à 200%. Mais comment nous en sommes-nous acquitté ? Les autres chapitres de ce livre ont éclairé l’élaboration de la connaissance et la recherche, nous allons ici nous demander selon quels principes nous avons contribué à la formation des personnes citoyennes.

Remarquons tout d’abord qu’il n’existe ni critères objectifs ou approuvés de ce qui constituerait une formation désirable pour le conseil de l’École d’Économie de la Sorbonne (pas plus d’ailleurs que pour le conseil de l’UER2, de l’UFR02 ou de la CFVU de l’université), ni de texte programmatique qui ferait l’unanimité parmi les personnes élues des conseils ou parmi leurs mandants. On pourrait donc penser que l’évolution de l’offre de formation est le fruit de l’histoire, du hasard, d’une évolution contrainte par les circonstances réglementaires et par les aspirations des personnels comme des usagers représentés au conseil. On peut penser aussi que ces évolutions *révèlent les préférences* de cette coopérative d’enseignement et de recherche publique qu’est l’EES (plutôt que l’*intelligent design* du ministère, fût-il divin). Prenons donc le temps de décrire notre histoire pour nous demander qui nous sommes. Et pour cela, rappelons le point de départ (1.), la création des diplômes « modernes » au milieu des années 1970 (2.), l’amorce du processus de consolidation et de différenciation des diplômes (3.), le *Big Bang* de la réforme LMD (4.) qui ne doit pas cacher des changements aussi profonds qu’endogènes dans leur nature pour aboutir à un état des lieux final (5.).

1. *In principio erat sancta trinitas*

Bien que l’Unité d’Enseignement et de Recherche numéro 2 soit l’héritière de la faculté de droit et non de la faculté de théologie, son offre de formation à la création de l’université Paris 1, en 1971, comporte en tout et pour tout trois diplômes :

- la licence (quatre années d’études),
- le diplôme d’études supérieures (un an),
- le doctorat.

C’est en fait le cas de la plupart des composantes. La licence comporte 1878 heures d’enseignement répartis sur quatre ans. Son organisation est fortement encadrée par les textes, depuis les décrets 60-843 (première année) et 60-844 du 6 août 1960 fixant le régime des études et des examens en vue de la licence ès sciences économiques¹. A la rentrée 1971, la maquette de la licence présentée dans la brochure « Licence ès sciences économiques UER 2 UER 7 » correspond à ceci :

¹ Il existe un grand nombre de décrets et d’arrêtés complémentaires : les décrets peuvent modifier la maquette générale, et les arrêtés préciser le contenu des cours, ou le choix des spécialités en quatrième année. Comme les arrêtés ne sont pas numérotés et pas toujours indexés dans Legifrance, je n’ai pas pu retrouver les textes relatifs à Paris 1 en particulier. Les révisions sont pratiquement annuelles : [Décret n°61-864 du 4 août 1961](#) organisant le régime des études et des examens de la première année en vue de la licence de droit et de la licence de science économiques avec un arrêté du 7 août, [décret n° 62-768 du 10 juillet 1962](#) fixant le régime des études et des examens de la licence en droit et de la première année de la licence ès sciences économiques, avec un arrêté du 3 août fixant les contenus des cours, [Décret n°63-550 du 4 juin 1963](#), JORF du 8 juin 1963 et arrêté au JORF du 11 juin, etc.

L1 1971	
S1	S2
Analyse économique (+TD)	Analyse économique (+TD)
Comptabilité nat ^{le} et structures économiques (+TD)	Analyse économique (+TD)
Mathématiques (+TD)	Statistiques (+TD)
Deux parmi : Histoire économique et sociale, Sociologie et méthode des sciences sociales, Cadres institutionnels de la vie économique, Principes généraux du droit	Deux parmi parmi les précédents ou encore : Sociologie politique, Institutions internationales, Initiation à l'histoire contemporaine, Initiation à la géographie humaine, Démographie et géographie de la population
Total : 5 cours + 3 TD → 15 HCM + 4,5 HTD / semaine	

Cette maquette comporte des éléments structurants qui vont s'avérer durables :

- un premier cycle commun, le *Diplôme d'Études Économiques Générales*², suivi par un cycle de spécialisation avec trois options dans l'UER2 (*Économie publique et politique économique, Économétrie, Économie du travail et des RH*) et deux dans l'UER7 (*Développement et relations internationales* en L3, *Développement* d'une part et d'autre part *Économie internationale* en L4) ;
- un module de 5 cours et 3 TD par semestre du L1 au L3 ;
- l'analyse économique, les maths et le stats font entre 40 et 50% du volume des enseignements, la moitié donc des cours du DEEG sont au choix des étudiants et il n'y a pas encore de TD de langues ;
- les sous-titres des grands cours (« croissance et fluctuations » pour l'analyse économique en L3, « systèmes et structures » en L4) proviennent des décrets et vont demeurer jusqu'au milieu des années 1980, quand l'affichage et le clivage macro-micro va devenir visible.

L2 1971	
S1	S2
Analyse économique (+TD)	Analyse économique (+TD)
Comptabilité privée et gestion (+TD)	Institutions financières et monétaires (+TD)
Mathématiques (+TD)	Statistiques (+TD)
Deux parmi : Problèmes économiques et sociaux contemporains, Droit commercial, Droit public économique, Informatique, Démographie, Finances publiques.	Deux parmi les précédents ou encore : Droit civil, Droit administratif, Finances publiques, Droit civil des biens, Initiation à l'histoire contemporaine, Géographie humaine, Géographie régionale, Langues vivantes (obligatoire à partir de 1974 au S2)
Total : 5 cours + 3 TD → 15 HCM + 4,5 HTD / semaine	

² Le DEEG est créé par le [décret n°63-550 du 4 juin 1963](#) modifiant le décret 60-864 fixant le régime des études et des examens en vue de la licence ès sciences économiques.

L3 1971	
S1	S2
Analyse économique (+TD)	Analyse économique (+TD)
Économie internationale (+TD au choix)	Histoire de la pensée économique (+TD au choix)
Mathématiques (+TD)	Statistiques (+TD)
3 UV (dont 1 à TD) au choix parmi : Économie publique et politique économique : Économie publique, Politique économique, Planification (TD), Économie géographique et aménagement du territoire, Comptabilité nationale approfondie Économétrie : Méthodes économétriques, Informatique, Mathématiques générales, Macro-économie appliquée (TD au choix) Économie du travail et des RH : Économie du travail (TD), Droit du travail, Sociologie du travail, Histoire des travailleurs, Problèmes sociaux de l'entreprise, Économie générale de la santé Développement et relations internationales (UER7) : Théories et politiques du développement, Économie du sous-développement, Relations monétaires internationales, Histoire économique du sous-développement, Économie Européenne. + 1 UV au choix dont langues	
Total : 5 cours + 3 TD → 15 HCM + 4,5 HTD / semaine	

L4 1971	
S1	S2
Analyse économique (+TD)	Analyse économique (+TD)
Économie financière (+TD au choix)	Histoire de la pensée économique (+TD au choix)
3 UV (dont 1 à TD) au choix parmi : Économie publique et politique économique : Planification, Économie géographique et aménagement du territoire, Économie de l'agriculture et de l'alimentation, Économie des entreprises publiques Économétrie : Calcul économique, Mathématiques de la programmation et de la décision, Informatique, Méthodes économétriques et analyse des données. Économie du travail et des RH : Économie du travail dans les pays en voie de développement, Économie générale de la santé, Économie de l'éducation, Démographie, Droit de la sécurité sociale. Développement (UER7) : Économie africaine et malgache, Développement économique en Amérique latine, Économie de l'Asie, Économie comparative du développement, Droit international du développement. Économie internationale (UER7) : Économie Européenne, Politique économique et relations internationales, Finance internationale + 1 UV au choix dont langues	
Total : 4 cours + 2 TD → 12 HCM + 3 HTD / semaine	

Après la licence, le *diplôme d'études supérieures* apparaît faiblement structuré : organisé par l'[arrêté du 15 juin 1959](#)³, il comporte en tout et pour tout trois séminaires annuels (deux séminaires de recherche et un séminaire de formation), soit environ 108 heures d'enseignements choisis dans un des groupes de séminaires parmi : théorie économique (7 séminaires de recherche), économétrie (6), travail et Ressources humaines (5), économie publique et politique économique (9), histoire économique (2) ou

³ fixant le régime des études et des examens en vue des diplômes d'études supérieures dans les facultés de droit et des sciences économiques, JORF du 20 juin 1959, p. 6124–6129.

études européennes, internationales et comparatives (UER7, 7 séminaires). En pratique, chaque professeur a son séminaire, mais Guglielmi, Jeanneney et Leduc en ont deux chacun. Les étudiants rédigent en outre un mémoire qu'on appelle parfois « thèse de troisième cycle » (mais cette appellation n'est pas normée, c'est une des nombreuses modalités des doctorat d'université dans la France d'avant 1984).

Enfin le *doctorat ès sciences économique* a été créé en 1948⁴ par un décret qui dispose que « le grade (...) est conféré aux candidats qui justifient du diplôme d'études supérieures d'économie (...), et qui ont été jugés dignes de ce grade après soutenance d'une thèse imprimée. » En 1948, il faut encore deux DES distincts, mais un décret de 1959⁵ n'en exige plus qu'un, conséquence de l'allongement de la licence d'une année en 1954 et du renforcement des DES en 1959 (deux séminaires de recherche contre un dans le décret du 2 mai 1925).

Si les diplômes supérieurs sont peu codifiés, l'accès à la licence et au DES fait l'objet d'une intense production normative qui instaure des dispenses et équivalences pléthoriques :

- dispense du baccalauréat pour l'admission en licence – en effet, il existe un grand nombre de titres de niveau bac dont les titulaires n'ont pas le bac : par exemple, le brevet de capitaine au long cours, ou le brevet de radio-technicien, etc. dont l'équivalence est reconnue par une série (interminable) de textes réglementaires⁶ ;
- dispense de l'année L1 pour l'admission dans un régime spécial de la licence qui permet de valider les deux premières années en suivant seulement 3 TD par semestre pendant un an (avec toutefois un programme d'examen très conséquent). Ce régime est offert principalement aux ingénieurs⁷, il constitue la matrice du « régime aménagé » qui a permis de réorienter les étudiants ayant validé un autre cursus jusqu'en 2020 ;
- dispense de L2 à l'admission en L3 ou de L4 à l'admission en DES, pour les titulaires de diplômes des facultés d'économie des anciennes colonies (université de Saigon, Phnom Penh, Tunis, Rabat, Yaoundé et Sarrebrück quand la Sarre vote son rattachement à l'Allemagne fédérale), de diplômes des facultés de gestion ou de l'ESSEC⁸ ;

⁴ Décret n° 48-582 du 24 mars 1948 portant création d'un diplôme d'études supérieures de sciences économiques et d'un diplôme de docteur ès sciences économiques délivrés par les facultés de droit – JORF du 1 avril 1948.

⁵ Décret n° 59-748 du 15 juin 1959 portant réforme du doctorat dans les facultés de droit et des sciences économiques, JORF du 20 juin.

⁶ Décret (n° 56-1201 du 27 novembre 1956) organise donc l'accès sans baccalauréat au premier cycle. Il est complété par le décret n° 61-440 du 5 mai 1961 modifiant les conditions d'accès aux facultés et établissements d'enseignement supérieur en vue de favoriser la promotion sociale, des arrêtés du 21 septembre 1959 et du 6 octobre 1961, puis de nouveaux arrêtés périodiques (31 octobre 1961, 5 décembre 1961, 7 février 1962, etc.)

⁷ [Décret n°61-1154 du 18 octobre 1961](#) relatif à la licence ès sciences économiques (programmes en annexe) - JORF du 25 octobre 1961 ; arrêté du 17 mai 1963, complété par l'arrêté du 21 novembre 1963, fixant la liste des écoles scientifiques dont les élèves ou anciens élèves sont admis à bénéficier du décret n° 61-1154 du 18 octobre 1961 relatif à la licence ès sciences économiques ; [Décret n°63-1099 du 30 octobre 1963](#) modifiant le [décret n°61-1154 du 18 octobre 1961](#) relatif à la licence ès sciences économiques (art. 2) - JORF du 7 novembre 1963 ; [Arrêté du 21 novembre 1963](#) des écoles scientifiques dont les élèves ou anciens élèves sont admis à bénéficier du [décret n°61-1154 du 18 octobre 1961](#) relatif à la licence ès sciences économiques - JORF du 3 décembre 1963 ; [Arrêté du 2 juillet 1965](#) des écoles scientifiques dont les élèves ou anciens élèves sont admis à bénéficier du [décret n°61-1154 du 18 octobre 1961](#) relatif à la licence ès sciences économiques - JORF du 14 juillet 1965 (ENSAM, INSA, CNAM) ; [Arrêté du 17 mars 1967](#) complémentaire des écoles scientifiques dont les élèves ou anciens élèves sont admis à bénéficier du [décret n°61-1154 du 18 octobre 1961](#) relatif à la licence ès sciences économiques ; [décret n°67-142 du 20 février 1967, etc.](#) encore [arrêté du 17 juillet 1970](#) - JORF du 26 juillet 1970, [Arrêté du 26 février 1971](#) - JORF du 7 mars 1971...

⁸ [Décret n°68-932 du 25 octobre 1968](#) relatif à des équivalences partielles de scolarité... - JORF du 27 octobre 1968, [Arrêté du 25 octobre 1968](#) des titres français pouvant être admis en équivalence de la première ou des deux premières années d'études en vue de la licence en droit ou de la licence ès sciences économiques en application du décret 68-932 du 25 octobre 1968 - JORF du 27 octobre 1968, [Arrêté du 31 décembre 1968](#) équivalence en vue

- dispense des examens des cours de spécialité de L4, notamment pour les titulaires d'un diplôme universitaire de licence de la matière correspondante⁹ ;
- enfin dispense de la licence à l'admission en DES, notamment pour les titulaires d'un diplôme d'ingénieur¹⁰

Manifestement lassé de pondre un arrêté annuel pour régulariser la situation des élèves ingénieurs, le ministre prend en 1969 un décret qui lui permet d'autoriser l'inscription en doctorat de tout candidat proposé par le doyen après avis de l'assemblée de la faculté et du conseil de l'enseignement supérieur (ancêtre du CNESER)¹¹. Un arrêté ministériel pour l'inscription d'un candidat en doctorat ! La discipline est déjà marquée par son ouverture aux profils de formation initiale différents – scientifiques en économétrie, sociologues notamment en économie du travail ou du développement – mais la tutelle étroite du ministère entraîne des procédures d'une lourdeur inefficace.

La période qui suit va être marquée par la structuration plus ferme des cycles d'enseignement, notamment du deuxième cycle qui va se trouver normé par la loi.

2. Les réformes de 1973-1976

Entre 1973 et 1976, trois arrêtés viennent refondre l'offre de formation, ce sont :

- l'arrêté du 1^{er} mars 1973 relatif au diplôme d'études universitaires générales mention Sciences économiques ;
- les trois arrêtés du 16 avril 1974 (sans titre ni numéro) relatifs au doctorat d'État, au doctorat de 3^e cycle et au DESS (textes applicables à compter de la rentrée 1975) ;
- enfin l'arrêté du 16 janvier 1976 relatif au deuxième cycle des études universitaires.

Malgré la nouveauté radicale du texte sur le DEUG (alors que les textes des années 1960 donnaient les titres et les plans des cours, l'arrêté du 1^{er} mars 1973 dispose seulement qu'« au moins 45 p. 100 de la durée totale minimum doivent porter sur l'enseignement des sciences économiques, des mathématiques et des techniques quantitatives utilisées en sciences économiques. »), les changements en premier cycle sont très limités : c'est essentiellement l'offre de cours optionnels qui s'élargit et le TD de langue qui devient obligatoire à la rentrée 1974, les cours fondamentaux sont inchangés. On peut donc penser (mais il conviendrait pour le prouver d'identifier l'arrêté ministériel d'habilitation) que le DEEG de Paris 1 est la matrice du texte de 1973 qui aurait généralisé au plan national l'organisation pluridisciplinaire caractéristique de P1 (par opposition aux modèles de P2 ou Dauphine, centrés sur l'économie et la gestion).

L'arrêté de 1976, qui a des effets structurants dans d'autres disciplines, est purement cosmétique en économie : la quatrième année de licence est détachée, s'appelle désormais maîtrise, mais son organisation reste inchangée dans l'UER2.

de l'inscription en licence ès sciences économiques - JORF du 17 janvier 1969, [Arrêté du 27 janvier 1969](#) - JORF du 4 février 1969.

⁹ [Arrêté du 23 juillet 1963](#) des titres admis en dispense de la deuxième partie de la l'examen de quatrième année de licence en droit dans les facultés de droit et de sciences économiques - JORF du 4 août 1963 ; [Arrêté du 30 décembre 1963](#), Arrêté du 15 octobre 1964 - JORF du 31 octobre 1964, [Arrêté du 24 octobre 1967](#), etc.

¹⁰ L'arrêté du 15 juin 1959 fixant le régime des études et des examens en vue des diplômes d'études supérieures fixe déjà dans son article 80 une équivalence de licence des diplômés de l'ENA, de l'ENSAE, de l'X, des Mines de Paris, de l'ENPC, de Centrale (Paris), de l'Agro, de l'agrégation ou d'un doctorat d'Etat ès lettres. Une série d'arrêtés élargissent cette équivalence aux titulaires des diplômes de l'ENST, de l'ENSTA, des INSA, du CNAM etc. : [arrêté du 15 juin 1961](#) - JORF du 30 juin 1961, [arrêté du 6 octobre 1961](#) - JORF du 18 octobre 1961.

¹¹ [Décret n°69-43 du 15 janvier 1969](#) - JORF du 17 janvier 1969 (commission spéciale ad hoc pour dispenser les étudiants de la licence d'économie afin de s'inscrire en doctorat)

En revanche, les textes sur le troisième cycle entraînent des changements importants, puisque 11 Diplômes d'Études Approfondies supplantent le DES dans la préparation au doctorat, et 8 Diplômes d'Études Supérieures Spécialisées ouvrent à la rentrée 1975 pour former des professionnels de haut niveau¹². La brochure « Troisième cycle de sciences économiques 1975-1976 U.E.R. 02 U.E.R. 07 » précise la carte de ces formations nouvelles :

Nom du DEA	Equipe pédagogique
Économie publique, planification et aménagement du territoire	Marcewski, Benard, Brochier, Boudeville, Greffe, Vessillier
Économie de l'agriculture et de l'alimentation	Fauvel, Bergman
Économie du développement	Morrisson, Leduc, Furtado, Vernieres
Économie du travail et des ressources humaines	Bartoli, Benard, Lecaillon, Vernieres
Économie mathématique et économétrie	Fourgeaud, Kreweras, Lenclus, Rottier, Vallee, Bouzitat, Encaoua, Jaffray
Histoire économique quantitative	Toutain, Debbasch, Flamant, Morisson
Épistémologie et histoire de la pensée économique	Brochier, Denis, Wolff
Conjoncture et politique économique	Jeanneney, Barre, Bauchet, Flamant, Goux
Économie monétaire et bancaire	Guglielmi, Barre, Coulbois, Berger
Économie internationale	Lassudrie-Duchene, Ducros, Weiller, Lavigne
Macro-économie approfondie	Barrere, Ducros, Guilton, Henin, Fau

Nom du DESS	Equipe pédagogique
Économie et administration de l'emploi et du travail	Bartoli et Vernieres
Études économiques de langues	Thomas
Transports	Bauchet
Santé (avec l'UER 12)	Fardeau, Steudler
Techniques quantitatives appliquées à l'économie	Fourgeaud, Rottier, Valensi
Aménagement régional et urbain	Boudeville
Droit et économie bancaire (avec UER 05)	Guglielmi, Gavalda
Techniques et pratiques des relations économiques extérieures	Ducros, Lavigne

Le format des DEA correspond à 8 ou 10 séminaires de 18 heures, en hausse de 33 à 66% par rapport aux DES ; en revanche le programme des DESS correspond plutôt à une douzaine de séminaires. Toutefois on se demande concrètement comment une telle augmentation des moyens a pu être possible *immédiatement* : par rapport aux 36 séminaires de recherche et 4 séminaires de formation ouverts en 1971, l'offre notionnelle de DEA-DESS de la rentrée 1975 représente une augmentation de plus de 150 séminaires de 18h, on imagine donc que les maquettes ont pris chair dans la durée.

¹² Il n'y a en revanche pas de changement significatif dans l'(in)organisation des études doctorales avant le texte de 1984. Le seul mérite de l'arrêt de 1974 est d'être commun à toutes les disciplines, qui avaient jusqu'ici des fonctionnements très différents, puisque les cousins du DES de droit et d'économie s'appellent certificat d'études supérieures en lettres et doctorat de troisième cycle en sciences avec des régimes distincts.

La relation entre ces nouveaux diplômés et les 6 programmes doctoraux de 1971 peut être décidée d'après le nom des responsables en 1975, ce qui donne le tableau suivant :

Programme doctoral 1971	Diplôme 1975
Théorie économique	Épistémologie et histoire de la pensée économique (DEA) Économie internationale (DEA), avec UER7 Macro-économie approfondie (DEA), avec EPPE
Économétrie	Économie mathématique et économétrie (DEA) Techniques quantitatives appliquées à l'économie (DESS)
Travail et ressources humaines	Économie du travail et des ressources humaines (DEA) Économie et administration de l'emploi et du travail (DESS)
Économie publique et politique économique	Économie publique, planification et aménagement du territoire (DEA) Économie de l'agriculture et de l'alimentation (DEA) Conjoncture et politique économique (DEA) Économie monétaire et bancaire (DEA) Transports (DESS) Aménagement régional et urbain (DESS) Droit et économie bancaire (DESS)
Histoire économique	Histoire économique quantitative (DEA)
Études européennes, internationales et comparatives (UER7, 7 séminaires).	Économie du développement (DEA) Techniques et pratiques des relations économiques extérieures (DESS)
Nouveau	Études économiques de langues (DESS) Santé (DESS) avec UER12

Cette mise en relation est importante parce qu'elle permet de percevoir les tensions et d'anticiper les évolutions :

- le groupe histoire économique, partagé avec l'UER d'histoire, est manifestement moribond, il est le seul à n'ouvrir qu'un diplôme à la rentrée 1975 avec une capacité d'accueil de 5 (*sic*) étudiants ;
- au contraire, les DESS de langues et de santé témoignent de l'intérêt des disciplines connexes pour le champ des formations en économie ;
- les groupes *économétrie* et *travail et ressources humaines* proposent 1 DEA et 1 DESS ;
- en revanche les autres proposent plusieurs diplômes, qui sont souvent partagés. Ainsi Bernard Ducros joue-t-il un rôle de premier plan dans les diplômes d'*économie internationale*, alors qu'il est membre du groupe de *théorie*, qui semble traversé par des tensions, car la sociologie économique de Bernard Lassudrie-Duchêne et la méthodologie d'Hubert Brochier ne semblent pas avoir beaucoup en commun avec la macroéconomie que Pierre-Yves Hénin rattache à la recherche internationale. De la même manière, le groupe *Économie publique et politique économique* agrège la macroéconomie de Barre et Jeanneney avec la microéconomie appliquée dans des DESS proches de la gestion.

Pour parler comme à l'époque, la carte des formations est travaillée par des contradictions internes dont la dialectique ne manquera pas d'aboutir à la reconfiguration de l'offre et des structures de recherche en cours de définition, comme on va le voir à l'étape suivante.

3. Années 1980 : consolidation du DEUG, différenciation des licences, doctorat NR

Au cours des années 1980, ce ne sont pas tant les textes réglementaires qui ont produit des effets que la dynamique endogène de l'UFR 02 : la loi 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur dite « loi Savary » n'a pas modifié la carte des formations, en revanche les arrêtés du 5 juillet (un relatif aux études doctorales, l'autre à l'habilitation, JORF du 7 juillet N.C.) créent l'*habilitation à diriger des recherches* en remplacement du doctorat d'État et organisent un *doctorat* « nouveau régime » selon les mêmes modalités pour toutes les disciplines (on parle néanmoins toujours de *groupes de formation doctorale* dans les textes et pas encore d'*écoles doctorales*). Bien que l'arrêté relatif aux études doctorales évoque les DEA dans son titre II, l'évolution de la carte des formations dans l'UFR résulte plutôt des dynamiques de recherche (présentées dans les chapitres de ce volume) que des évolutions réglementaires. Ainsi, à la fin des années 1980, le nombre de DEA est resté le même qu'en 1976, soit onze programmes, mais de nouvelles thématiques de recherche sont apparues (Microéconomie appliquée, Économie de l'environnement et des ressources naturelles, Mutations économiques dans les pays de l'Est, Économie de l'industrie, des services, de la culture et de la communication) tandis que d'autres ont disparu (Histoire économique quantitative, Conjoncture et politique économique et enfin Économie du développement).

Nom du DEA 1975	DEA 1990	ED
Économie mathématique et économétrie	Économie mathématique et économétrie	ETQ
Macro-économie approfondie	Analyse macroéconomique, modélisation et conjoncture	ETQ
Économie internationale	Économie internationale	EA
Économie publique, planification et aménagement du territoire	Économie publique	EA
	Microéconomie appliquée	EA
Économie monétaire et bancaire	Monnaie, finance, banque	EA
Épistémologie et histoire de la pensée économique	Histoire et épistémologie de la pensée économique	EP
Économie du travail et des ressources humaines	Économie des ressources humaines et des politiques sociales	EP
Économie de l'agriculture et de l'alimentation	Économie de l'environnement et des ressources naturelles	EP
	Mutations économiques dans les pays de l'Est	EP
	Économie de l'industrie, des services, de la culture et de la communication	EP
Économie du développement	(parcours dans Économie internationale)	
Histoire économique quantitative	(disparu)	
Conjoncture et politique économique	(fondu dans macro)	

En revanche, la carte des DESS est inchangée malgré des changements marginaux dans les dénominations :

DESS 1975	DESS 1990
Économie et administration de l'emploi et du travail	Administration et gestion de l'emploi
Études économiques de langues	Langues étrangères appliquées,
Transports	Transports internationaux
Santé (avec l'UER 12)	Économie et gestion du système de santé,
Techniques quantitatives appliquées à l'économie	Technique de décision dans l'entreprise

Aménagement régional et urbain	Économie de l'aménagement et développement local
Droit et économie bancaire (avec UER 05)	Banque et finance
Techniques et pratiques des relations économiques extérieures	Commerce extérieur

En premier comme en second cycle, on observe aussi des changements à réglementation constante¹³. Considérons d'abord le DEUG, qui évolue selon deux directions : une consolidation du programme d'études d'abord, puisque le pourcentage d'UV au choix passe progressivement de 40% à 17% en L1 et 10% en L2 ; puis dans la deuxième moitié des années 1980 un renforcement pédagogique avec un cours à TD en plus par semestre en L1, et un TD semestriel supplémentaire en L2. La maquette devient ainsi :

L1 1990	
S1	S2
Théories économiques (+TD)	Politique économique (+TD)
Comptabilité nationale (+TD)	Microéconomie et applications économiques (+TD)
Mathématiques (+TD)	Statistiques (+TD)
Information économique et sociale (+TD)	Théories de l'échange et des prix (+TD)
Économie de l'entreprise	Initiation au droit
Deux parmi : Introduction au droit et Droit civil, Relations économiques internationales, Histoire économique, Relations internationales, Introduction à la sociologie économique, Science politique, Droit des affaires, Allemand ou Russe, Introduction à l'histoire contemporaine (2 UV), Introduction à l'histoire moderne (2 UV), Initiation à la géographie générale (2 UV), Démographie et géographie de la population (2 UV), Géographie tropicale et problèmes du tiers monde (2 UV), Géographie Régionale (2 UV), Initiation à la géographie politique (2 UV).	
Total : 6 cours + 4 TD → 18 HCM + 6 HTD / semaine	

L2 1990	
S1	S2
Analyse économique (Macro-économie I) (+TD)	Analyse économique (Micro-économie II) (+TD)
Comptabilité privée et gestion (+TD)	Analyse et politique monétaire (+TD)
Economie budgétaire et fiscale (+TD)	Informatique appliquée (+TD)
Mathématiques (+TD)	Statistiques (+TD)
Anglais, allemand ou russe économique	
Un parmi : Droit public économique, Droit des affaires, Droit administratif, Droit civil, Finances publiques, Démographie, Histoire économique de 1600 à 1900	
Total : 5 cours + 4 TD : 15 HCM + 6 HTD / semaine	

En licence-maitrise, le renforcement pédagogique est sensible en maitrise, qui adopte en 1984 le format à 10 cours (mais encore 5 TD annuels jusqu'en 1992). Et surtout, le second cycle de l'UFR07 est intégré à l'UFR02 en 1991. Pour autant, cette consolidation du portage des licences n'entraîne pas une simplification de la carte de formation en L pour deux raisons :

¹³ Indiquons ici notamment que c'est durant les années 1980 que les matheux s'autonomisent et créent l'UFR27 pour porter la licence MASS et le MIAGE. Ce n'est donc plus l'offre de formation en économie et on laisse donc ce sujet de côté.

- d'une part, l'UFR entend tirer parti de la possibilité de créer des formations d'excellence à horaires renforcés comme le magistère qui ouvre à la rentrée 1985 et la maîtrise de sciences et techniques de commerce extérieur,
- d'autre part, les programmes de master vont créer un appel d'air pour les licences, ce qui va entraîner la création d'une licence monnaie-finance en 1993 puis d'une licence de sciences économiques et sociales (pour la préparation aux concours de l'enseignement) à la fin de la décennie.

La carte de formation en licence-maitrise est donc devenue :

Mentions 1975	Mentions 1993
Économie publique et politique économique	Politique économique
Économétrie	Économétrie
Économie du travail et des RH	Économie du travail et des RH
Développement et relations internationales	Économie internationale
	Magistère (adossé à la licence d'économétrie)
	MST-CE 1
	Monnaie-finance
	Sciences Économiques et Sociales (1999)

Les réformes Jospin (Arrêté du 19 février 1993 relatif au DEUG économie et gestion et aux licences et aux maîtrises du secteur économie et gestion – JORF du 13 mars) et Bayrou (Arrêté du 30 avril 1997 relatif au DEUG économie et gestion et aux licences et aux maîtrises du secteur économie et gestion – JORF du 4 mai) ont eu un effet limité puisque le DEUG comptait déjà plus de 1000 heures d'enseignement dont 250 heures de TD, en revanche il a fallu ajouter un TD en maîtrise pour arriver à 500 heures dont 125 en TD. L'arrêté Bayrou prévoit un premier semestre d'orientation, ce qui a conduit à adapter la maquette. Toutefois le véritable changement d'ampleur va venir au milieu des années 2000, sous l'effet conjugué des évolutions réglementaires (la réforme dite LMD), de la professionnalisation des diplômes et d'une obligation morale de rendre des comptes aux parties prenantes.

4. Big bang LMD

Le mouvement de consolidation/diversification observé en licence trouve son apogée pendant la décennie 2002-2012, avec des changements profonds tant en licence qu'en master, puisque c'est le nom que prend le second cycle avec la réforme dite LMD en 2002¹⁴.

En licence, la logique de consolidation du cursus qui avait touché le DEUG se prolonge – en 2005, le choix d'un cours d'option en L1-L2 correspond à une *mineure* unique permettant l'étude approfondie d'une discipline connexe voire une réorientation – tandis que le renforcement pédagogique et méthodologique amorcé à la fin des années 1980 et officialisé par la réforme Bayrou se précise : à l'instigation de Julie Valentin, un projet tutoré s'ouvre en L1 en 2001. Le succès de cette pédagogie de la participation entraîne sa généralisation pour le contrat 2005 avec projet tutoré en L2 et un mémoire

¹⁴ Textes des 8, 23 et 25 avril 2002 :

* décret 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur,

* décret 2002-480 du 8 avril 2002 modifiant le décret no 99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de maitre et le décret no 2001-295 du 4 avril 2001 portant création de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion,

* arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence,

* décret 2002-603 du 25 avril 2002 modifiant le décret no 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur,

* arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master.

optionnel en L3, qui sera finalement encadré à l'égal du projet tutoré en 2010, l'année où les mentions de licence sont fusionnées.

Ce mouvement de consolidation programmatique et pédagogique s'oppose au développement d'une offre de formation qui paraît anarchique : l'entropie culmine en 2001 avec l'ouverture d'une bilicence droit-économie (à l'imitation de la bilicence droit-histoire de l'art ouverte en 1999) et d'un Institut Universitaire Professionnalisé d'économétrie, qui ouvre une nouvelle voie d'accès au deuxième cycle d'économétrie en perte de vitesse. A ce moment, il y a donc quatre licences d'économie avec respectivement 5, 2, 1 et 1 mentions. En 2010, il n'y aura plus que deux licences, l'économétrie accessible par le magistère, l'économie par la licence simple ou une des doubles licences créées au fil des ans avec les UFR intéressées.

Licences 2001	Mentions	Licences 2010	Mentions
Économie	Économie du travail et des RH Économie internationale Monnaie-finance Politique économique Sciences Économiques et Sociales	Économie	Economie Economie et droit Economie-géographie Economie-histoire Economie-philosophie Economie-sciences po
Économétrie	Magistère IUP (futur MoSEF)	Économétrie	Magistère
Bilicence droit-économie	Bilicence droit-économie		
MST-CE 1	MST-CE (1 ^{ère} année)		

La maquette de la licence d'économie 2010 généralise l'enseignement de l'économétrie linéaire et conserve un volant de cours optionnels au premier semestre qui permettent d'orienter les choix en master. Si la consolidation a été relativement consensuelle en licence, elle s'avère difficile en master.

En master en effet, les deux maîtrises existantes en 2001 (économie et économétrie) se déclinent en six mentions : analyse et politique économique, économie internationale, monnaie-finance et sciences économiques et sociales pour l'économie, magistère et IUP pour l'économétrie. Toutefois l'autonomisation du cycle Master entraîne la création de nouvelles mentions de master, et de nouvelles spécialités : la carte des formations demandée pour le contrat 2005-2009 comporte sept mentions de master avec seize spécialités de master recherche (pour remplacer les douze DEA) et dix-huit spécialités à orientation professionnelles (pour remplacer les onze DESS). On n'a jamais vu une telle créativité dans l'UFR ! La première urgence est de s'entendre sur une maquette consolidée de la maîtrise qui permet de former les étudiants de première année de master en permettant les réorientations puisque l'entrée en M2 est sélective et il est difficile de s'entendre. François Gardes, directeur de l'UFR en 2004-2006 propose une flexibilité maximale : les 72 cours de M1 seront accessibles à toutes les étudiantes, que ce soit avec ou sans TD. La formule séduit tous les enseignants-chercheurs, mais s'avère difficile à mettre en œuvre pour les personnels administratifs et à suivre pour les étudiants car l'appui d'un TD s'avère évidemment nécessaire pour certaines matières. Lors du contrat quadriennal qui commence en 2010, les années M1 seront mieux articulées avec les M2 du même master, et le mouvement de consolidation achevé en licence se poursuit donc en master, aussi bien sur le plan des maquettes pédagogiques que du point de vue de l'offre de formation, qui passe à 7 spécialités recherche et 14 professionnelles. Un tableau résume ces évolutions.

ÉD 2001	12 DEA / 11 DESS	Mentions 2005	16 spé R / 18 spé P	Mentions 2010	7 spé R / 14 spé P
Économie appliquée	Éco inter : dev ^t , mond ^o , trans	Banque-Finance-Ass.		MBFA	Banque-Finance (P)
	DPIO		Monnaie-Bq-Fi (R)		CRBSF (P)
	Microéco & écon appliquée	Économie internationale	Commerce inter (P)		Finance durable (P)*
	Monnaie, finance, banque		COSI (P)		Monnaie-Bq-Fi (R)
	Banque et finance (DESS)		ELEA (P)	Économie internationale	Comm ^o intern. Fin. (P)
	Commerce extérieur (DESS)		Exp Eco Devt (P)		Commerce Inter (P)
	Produit culturel (DESS)		E. inter, dev., trans (R)		COSI (P)
Économie politique	HPE	Économie publique	Eco aménag ^t dev loc		EIDT (R)
	Épistémologie		Eco & gest santé (P)	Économie appliquée	AGE (P)
	Eco. RHPS		Produits culturel (P)		Eco ADEL (P)
	Eco indus. & services		Mutualité et assurance*		Éco & gestion santé (P)
	Santé publique, éco santé		DPIO (R)		Produit culturel (P)
	AGE (DESS)		Santé publique (R)		Protéc. soc ^{le} comp (P)*
	COSI (DESS)	ESRH	AGE (P)		Transports Internat. (P)
	Dév ^t ent. patrimo ^{les}		Dév ^t ent. patrimo ^{les} (P)		Économie Appliquée (R)
	Éco amén ^t et dév local		Produits culturels (P)		Économie de la Santé (R)
	Éco & gestion santé (DESS)		Transports Internat (P)	THEME	Expertise Socio-Eco (P)
	ELEA (DESS)		Eco indus. & services (R)		FSES / formation (P)
	Transports internat (DESS)		Eco RH et pol soc ^{les} (R)		HPE (R)
Économie théorique et quantitative	Eco indus ^{le} , microéco., économétrie	THEME	Infor ^o & journalisme éco		Histoire économique (R)
	Analyse et modél ^o écon.		Formation SES (P)		Eco & Sciences Hum (R)
	Macroéconomie		HPE (R)	Environnement	(avec UFR01 et 08)
	Techniques de déc ^o (DESS)		Histoire éco (R)	Économie et psychologie	(avec P5)
			Philo et épistém ^o éco (R)	Économie quantitative	MoSEF (P)
			Socio et Anthro ^o Eco (R)		Techniques de déc ^o (P)
		Environnement	(avec UFR01 et 08)	ETE	ETE (PSE)
		Économie quantitative	Ingén. Eco. & Écono (P)*		
			Techniques de déc ^o (P)		
			Tech. quant. Expertise*		
			Ana. éco. compo ^{ts} & déc ^o		
			Ana & pol macro (R)		
			Économétrie (R)		
			Eco travail & démo (R)		
			Economie indus ^{lle} (R)		

Les tendances les plus évidentes du tableau sont d'une part la consolidation des formations à la recherche et d'autre part la recomposition des mentions de master. La consolidation des formations à la recherche s'opère paradoxalement par leur éclatement (16 spécialités demandées en vue du contrat 2005) alors que les flux étudiants sont en baisse depuis des années. On peut considérer qu'il s'agit simplement de capter des ressources, toutefois le ministère octroie les habilitations indépendamment des moyens et la politique de l'université est de laisser les composantes arbitrer : la multiplication des mentions et spécialités ne produit donc pas d'effet d'aubaine. En revanche, elle permet de recomposer effectivement les équipes de recherche et d'appui des diplômés : l'évolution de la carte des formations traduit à cet égard une réorganisation où les affichages méthodologiques (les écoles doctorales d'économie appliquée, théorique et politique correspondaient en 1990 à la micro, la macro et à l'économie institutionnelle et hétérodoxe) cèdent le pas aux objets d'étude (environnement, finance, spécialités d'économie appliquée, etc.).

La rationalisation de l'offre de formation se traduit en partie par l'allongement de la liste des diplômés : la préparation aux concours de l'enseignement (agrégation et CAPES de sciences économiques et sociales mais aussi agrégation et CAPET de sciences économiques et gestion) fait à partir de 2010 l'objet d'un diplôme spécifique. En revanche, le système d'équivalences de l'UFR 02 est invisible dans ce tableau, alors qu'il est sans conteste le plus développé des composantes de l'université. Il ne s'agit plus de compter les arrêtés ministériels comme avant 1971, mais de signer avec les lycées des conventions normalisées qui permettent aux élèves de prépa de s'inscrire en licence d'économie (dans un code APOGEE spécifique) et de valider leurs acquis en fonction de l'avis du conseil de classe et de l'équipe dédiée à Paris 1 (avec Sylvie Villa et un enseignant). Aussi quand le ministère demande aux universités de décerner des ECTS (2006) ou de permettre l'inscription des élèves de CPGE (2013) l'UFR est-elle si parfaitement prête qu'elle inscrit à la rentrée 2014 plus de 1.100 préparatoires, soit 40% du volume des inscrits à P1 (alors que l'UFR n'a que 10% des étudiants hors CPGE), gérés par un seul personnel administratif !

Il conviendrait enfin de mentionner l'offre « internationale » de l'UFR : la réforme Jospin a officialisé le principe d'une validation des diplômes nationaux par équivalence à l'occasion d'échanges internationaux, ce qui entraîne le développement d'un réseau de conventions, notamment dans le cadre CREPUQ avec le Québec, ERASMUS dans l'Union Européenne élargie pour l'occasion, mais aussi via des accords bilatéraux notamment avec des institutions étasuniennes. L'UFR développe aussi des diplômes à destination des étudiants étrangers à Paris (deux programmes Erasmus Mundus, autour d'ETE en 2003 puis ADEL en 2012 mais aussi un diplôme d'université en anglais, le Panthéon-Sorbonne Master in Economics en partenariat avec l'université Fudan à Shanghai) ou en projection. C'est notamment le cas pour le master de commerce international qui est dispensé à Saint-Domingue (avec la Pontificia Universidad Católica Madre y Maestra) dans un montage baroque qui dure de 2008 à 2012, et plus durablement avec la projection de notre licence d'économie et de notre M1 d'économie internationale à l'université du Caire, d'où de nombreux titulaires du doctorat sont originaires.

5. Orientation et positionnement stratégique

Dix ans après le Big Bang du contrat 2010, la maquette de licence et la carte des masters continue d'évoluer. En licence, la logique de consolidation a conduit à sélectionner des enseignements de mineure articulés avec l'économie (par exemple, l'histoire de la révolution industrielle plutôt que l'histoire moderne en général), tandis que le souci de la réussite a favorisé le renforcement de l'intervention pédagogique, en substituant dans les matières critiques (maths, micro notamment) des cours-TD à effectifs réduits aux cours magistraux. En master, l'offre de spécialités évolue pour désigner les secteurs, les métiers ou les savoir-faire où les méthodes de l'économie sont les plus évidemment utiles et valorisées tandis que l'affichage des mentions correspond plus étroitement au contour des objets et des équipes de recherche d'appui, que ce soit au Centre d'Économie de la Sorbonne ou à PHARE.

Carte des formations 2020 en master

Mentions 2010	7 spé R / 14 spé P	Mentions 2020	
MBFA	Banque-Finance (P)	MBFA	Banque-Finance
	CRBSF (P)		CRBC
	Finance durable (P)*		FRIC
	Monnaie-Bq-Fi (R)		Finance Technology Data
Économie internationale	Comm ^o intern. Fin. (P)		Financial economics
	Commerce Inter (P)	Éco inter et environn^t	Com. inter ^t et environ ^t
	COSI (P)		COSI
	EIDT (R)		Dev ^t dur, mg ^t envir ^t & géo
Économie appliquée	AGE (P)		Transports Internat.
	Eco ADEL (P)	Économie appliquée	Politiques publiques
	Éco & gestion santé (P)		EADL
	Produit culturel (P)		Economie Culture & Num
	Protéc. soc ^{le} comp (P)*	Sciences Eco et Soc	HPE
	Transports Internat. (P)		Epistémo et sc. hum
	Économie Appliquée (R)		Chargés études. E&S
	Économie de la Santé (R)		FSES
THEME	Expertise Socio-Eco (P)		Cadres mutualité, ass. & p
	FSES / formation (P)	Métiers enseignem^t EF	MEEF SES/SEG
	HPE (R)		Économie et psychologie (avec P5)
	Histoire économique (R)		HPE (R)
	Eco & Sciences Hum (R)		Histoire économique (R)
Environnement	(avec UFR01 et 08)		Eco & Sciences Hum (R)
Économie et psychologie		Environnement	(avec UFR01 et 08)
Économie quantitative	MoSEF (P)	Économétrie Statistiques	MoSEF
	Techniques de déc ^o (P)		TIDE
ETE	ETE (PSE)	APE	APE
		Eco du développement	Development economics
			Eco dev ^t durable

Au terme de cette présentation, peut-on mettre à jour les principes qui ont guidé l'évolution de l'offre de formation ? Certes, la réglementation a dicté le nom des diplômes et leur contenu, tout au moins jusqu'aux années 2000, puis le ministère a insisté sur la réussite, l'orientation et l'insertion professionnelle qui n'étaient ni explicitement dans la loi Faure ni vraisemblablement dans l'esprit des fondateurs. Pour autant, la réponse de l'EES au stimulus n'a pas été purement formelle. Si on considère l'*insertion professionnelle*, par exemple, le développement de l'offre de DESS/masters professionnels, d'abord en trois vagues – milieu des années 1970, fin des années 1980, contrat 2005 – et désormais en

continu, ce développement n'est pas une réponse à une injonction mais manifestement le produit d'une évolution endogène. Tout au plus avons-nous produit des évaluations chiffrées dans le format demandé par le ministère en 2010 (taux d'insertion professionnelle 2 ans après la fin de scolarité), mais les responsables de DESS/masters professionnels et leurs équipes étaient déjà soucieux non seulement de l'insertion professionnelle de leurs étudiantes mais aussi d'en faire la communication (en témoigne la place des formations de l'EES dans les classements). La réussite professionnelle des docteurs de Paris 1 et l'évolution du contenu des masters recherche (augmentation des volumes horaires et de la sélectivité par rapport aux DEA) montrent que le souci de l'insertion professionnelle n'est pas le privilège des DESS et masters professionnels, et qu'elle s'est manifestement renforcée avec le temps. La conscience professionnelle, l'amour du travail bien fait témoignent à la fois de l'expertise des équipes de l'EES et de la qualité morale des personnes qui les composent.

Stock et flux de mentions / spécialités

Stock	1970	1975	1986	1993	2001	2005	2010	2020
mentions L	1	1	3	3	4	3	2	2
spécialités L	4	4	6	7	9	8	6	6
mentions M	1	1	3	3	3	7	8	10
spécialités M	5	19	19	19	23	33	21	28
ED ~ Mentions D	3	3	3	3	3	3	1	1
Flux bruts		1970-1975	1975-1986	1986-1993	1993-2001	2001-2005	2005-2010	2010-2020
mentions L		0	+2	0	+1	-1	-1	0
spécialités L		0	+2	+1	+2	-1	-2	0
mentions M		0	+2	0	0	+4	+1	+2
spécialités M		+19	0	+3/-3	+3 DESS +2,5 DEA -1 DEA	+7 (P) +4 (R)	-3 (P) -9 (R)	+7
ED ~ Mentions D		0	0	0	0	0	-2	0

Ce souci constant de l'attractivité des formations, de la réussite des étudiantes et de leur orientation ne transpirent pas de la carte et des maquettes des formations, mais rétrospectivement, il semble que l'injonction réglementaire ou tutélaire n'a produit qu'une forme déterminée pour une tendance *déjà là* et surtout déjà active :

- En matière d'attractivité, la mise en concurrence de l'École d'Économie de la Sorbonne non seulement avec les départements d'économie des universités parisiennes, mais avec les formations de plus en plus nombreuses qui revendiquent le champ de l'économie comme objet de connaissance ou comme terrain d'intervention n'a pas tari les candidatures, bien au contraire. L'EES a toujours su créer des diplômes innovants... et recycler ceux dont l'étoile pâlisait, ainsi :
 - La moitié des DESS de la rentrée 1975 sont aujourd'hui des spécialités de master au sommet du classement de la niche qu'elles ont créé (banque & finance, économie de l'aménagement et du développement local, TIDE, transports internationaux)... au prix d'une réinvention constante ;
 - Des licences créées dans les années 1980, la MST-CE n'a pas survécu au LMD tandis que le magistère a ébauché la participation de Paris 1 à l'École d'Économie de Paris ;

- Enfin la carte des années 2010 organise l'attractivité en articulant des formations d'excellence avec des parcours où la réussite est moins exigeante (les bilicences attirent vers la licence, chaque mention de master a une ou plusieurs spécialités phare, etc.) et cette formule semble demeurer pertinente avec *parcoursup* et *monmaster* ;

Il est quand même tout à fait remarquable que les formations de l'EES enregistrent, en tendance, une augmentation des candidatures à tous les niveaux. Certes, Antoine d'Autume déplorait au début des années 2000 l'écroulement la mixité sociale, en ce qu'elle était défavorable aux diplômés et à l'image des formations : le constat serait-il le même aujourd'hui ? Ne peut-on penser qu'il y a (comme dans le titre du manuel de Pierre-Yves qui reprenait le sous-titre du cours d'analyse économique de troisième année) des *fluctuations* autour d'une trajectoire de *croissance* ?

- Il n'est pas de carte sans cartographie : en 2006, la *circulaire Goulard* invitait les universités à prendre en main l'orientation des étudiants avec des sites web informatifs. C'est Mireille Chiroleu-Assouline, alors directrice de la communication, qui avait conçu « *lycéens-votre avenir* », le premier moteur d'orientation qui permettait aux personnes intéressées de construire un parcours de formation pour se qualifier au métier de leur choix. L'UFR02 avait trouvé là une manière de rendre explicite son offre de formation. Nous avons aussi participé en pionniers à la définition des *référentiels de compétences des licences* par la DGESIP, puis au repérage des besoins de formation des préparatoires pour valider les diplômes nationaux à l'occasion de la loi ESR en 2013 (passerelles). Aussi étions-nous prêts pour *Parcoursup*, qui a été une nouvelle occasion de communiquer sur notre carte de formation à travers le discours sur l'orientation.
- La réflexion sur la réussite est complémentaire de la réflexion sur l'orientation : les initiatives pédagogiques n'ont pas attendu le *plan réussir en licence*, puisque dès les années 1980 l'UFR02 renforçait les volumes horaires en premier cycle comme on l'a vu. André Hervier a ensuite obtenu des moyens du ministère pour mettre en place un tutorat par les étudiants de troisième cycle et soutenir les étudiants en difficulté par des TD de méthodologie dont les difficultés nous ont permis de mesurer l'importance de l'orientation, de la réorientation et de mobiliser à cette occasion l'appétence des étudiants... Au tournant du siècle, les projets tutorés de Julie Valentin ont profondément changé les méthodes, puis Ariane Kieffer a introduit des interventions ciblées en ouvrant la licence d'économie aux titulaires des bacs technologiques et professionnels autorisés à s'inscrire *si et seulement si* ils suivaient un parcours d'appui (d'où leur nom « oui-si »).

Tout cela n'allait pas de soi au vu de l'offre de formation en 1971 : l'École d'Économie de la Sorbonne est *devenue* une école professionnelle où les étudiants sont formés à la recherche dans des spécialités de pointe, et par la recherche dans des projets participatifs. Elle est devenue une école professionnelle sans rien abdiquer de sa disposition à remettre en cause les évidences en invitant à la réflexion individuelle et collective. C'est un résultat dont nous pouvons être fiers. Un « résultat » cependant toujours en cours d'élaboration. On peut considérer avec une amertume nostalgique que les formations de Paris 1 ont perdu le rôle définitoire qu'elles avaient manifestement jusqu'en 1993, puisque la maquette nationale de la licence comme les noms de mentions apparaissant dans les décrets sont comme empruntés à l'offre de Paris 1 (même si la question de la priorité pourrait être posée et n'est pas tranchée par ces notes purement descriptives). S'il serait probablement excessif de considérer que notre offre de formation actuelle est représentative de l'état de l'art, de la science économique ou des sensibilités diverses qui la composent, il est certain que l'offre de formation de l'école d'économie de la Sorbonne est devenue *la plus attractive* (quand on la compte en nombre de candidatures) des offres universitaires en économie. Nous avons donc gagné dans le cœur des familles la place que nous avons perdu dans les couloirs du ministère : d'une certaine manière, cela témoigne d'un rayonnement accru.

Références

Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Guide de l'étudiant 1971-1972, mimeo.

Licence ès sciences économiques UER 2 UER 7 1971-1972, mimeo.

Doctorat ès sciences économiques (Doctorat d'Etat) UER 2 UER 7 1971-1972, mimeo.

Licence ès sciences économiques UER 2 UER 7 1974-1975, mimeo.

Licence ès sciences économiques UER 2 UER 7 1975-1976, mimeo.

Troisième cycle de sciences économiques — Diplôme d'études approfondies – Diplôme d'études supérieures spécialisées – Thèse de doctorat de 3^e cycle – Diplôme supérieur d'université et doctorat d'université spécialisés – Thèse de doctorat d'Etat UER 2 UER 7 1975-1976, mimeo

Licence et maîtrise ès sciences économiques UER 2 UER 7 1976-1977, mimeo.

Licence et maîtrise ès sciences économiques UER 2 UER 7 1977-1978, mimeo.

Troisième cycle de sciences économiques — Diplôme d'études approfondies – Diplôme d'études supérieures spécialisées – Thèse de doctorat de 3^e cycle – Diplôme supérieur d'université et doctorat d'université spécialisés – Thèse de doctorat d'Etat UER 2 UER 7 1977-1978, mimeo

Troisième cycle de sciences économiques — Diplôme d'études approfondies – Diplôme d'études supérieures spécialisées – Thèse de doctorat de 3^e cycle – Diplôme supérieur d'université et doctorat d'université spécialisés – Thèse de doctorat d'Etat UER 2 UER 7 1978-1979, mimeo

1981-1982 Sciences économiques – Mathématiques appliquées aux sciences sociales, enseignements de premier cycle, mimeo.

1981-1982 Sciences économiques – troisième cycle, mimeo.

1982-1983 UER 02 et 07 Sciences économiques – Mathématiques appliquées aux sciences sociales, enseignements de premier cycle, mimeo.

1982-1983 Sciences économiques – troisième cycle, mimeo.

1984-1985 Sciences économiques – gestion – Mathématiques appliquées aux sciences sociales, 1^{er}-2^e-3^e cycles, mimeo.

Université de Paris I (sic) Panthéon-Sorbonne – Sciences économiques – 1990/1991, mimeo.

Université de Paris I (sic) Panthéon-Sorbonne – Sciences économiques – Guide des enseignements 1991-1992, mimeo.

CNE, l'université de (sic) Paris I Panthéon-Sorbonne, Rapport d'évaluation, juin 1995, téléchargé de : https://www.cne-evaluation.fr/WCNE_pdf/PARIS1.PDF

Guide de l'étudiant deuxième cycle 1996-1997, mimeo.

Dossiers d'habilitation 2003 (pour 2005), 2008 (pour 2010).

Site web pantheonsorbonne.fr